



RAPPORT D'ACTIVITE

2023

MUM

Maison d'Urgence pour Mères



Table des matières

I.	Introduction : contexte et CHIFFRES CLES	- 3 -
II.	Présentation du dispositif	- 4 -
1)	Objectifs	- 4 -
2)	Moyens et environnement	- 4 -
3)	Promotion de la santé de la mère et de l'enfant.....	- 5 -
4)	Suivi du nouveau-né.....	- 6 -
5)	Accompagnement social.....	- 6 -
6)	Ressources humaines/Organigramme.....	- 7 -
III.	Activité 2023	- 8 -
1)	Procédure d'admission	- 8 -
2)	Données socio-administratives / admissions réalisées en 2023.....	- 9 -
3)	Données socio-administratives / familles accompagnées en 2023.....	- 12 -
4)	Famille sorties en 2023	- 15 -
IV.	CONCLUSION.....	- 16 -

I. INTRODUCTION : CONTEXTE ET CHIFFRES CLES

Depuis plusieurs années, le nombre de femmes sortant de maternité et se retrouvant sans solution d'hébergement est en constante augmentation en France. Ces femmes et leurs nouveau-nés constituent un public particulièrement vulnérable qui nécessite un accompagnement spécifique. Nantes, comme la plupart des grandes métropoles, n'échappe pas à ce phénomène. C'est ainsi que suite à un appel à projet de la DEETS, l'association Saint Benoit Labre a ouvert en septembre 2022 la MUM – Maison d'Urgence pour les Mères, d'une capacité de 8 places (soit 4 mères et leurs nouveau-nés).

L'année 2023 en quelques chiffres :

- La durée moyenne de séjours des familles sorties au cours de l'année 2023 est de 223 jours soit 7,3 mois.
- Taux d'occupation (*par personne*) : la MUM a fonctionné à capacité maximale tout au long de l'année 2023 (en plus des 8 places conventionnées, la MUM a accueilli 2 familles en plus au cours de l'année 2023 soit 12 places réelles)
- Nombre de familles admises en 2023 : 5 familles
- Nombre de familles accompagnées dans l'année : 11 familles
- Nombre de familles sorties en 2023 : 5 familles

II. PRESENTATION DU DISPOSITIF

1) Objectifs

L'ouverture du dispositif répond à trois objectifs principaux :

- 1) Accéder à une mise à l'abri sans délai
- 2) Bénéficier de l'accompagnement sanitaire et social nécessaire
- 3) Constituer une passerelle vers le logement pérenne, en fonction de chaque situation administrative et personnelle

2) Moyens et environnement

Pour ce faire, l'ASBL a mis à disposition une maison particulière. Cette maison se situe à Vertou, à proximité du service des Lits Halte Soins Santé (LHSS) Pédiatriques, afin de permettre la mutualisation de certaines ressources et de faciliter les échanges et retours d'expérience. Chaque femme et son nouveau-né sont hébergés dans une chambre privative, et des espaces communs sont partagés entre elles : une cuisine, un grand salon, deux salles de bain, un garage et des espaces de rangement, et un grand jardin arboré. La maison est adaptée à l'utilisation des poussettes, qui peuvent être entreposées dans une entrée et un garage spacieux. Enfin, les bureaux des professionnels du dispositif se trouvent sur le même site que le service des LHSS pédiatriques, situé à 10 minutes à pied de la MUM. Les professionnels ont donc la possibilité de recevoir les résidentes en rendez-vous dans un bureau d'entretien, hors de leur lieu de vie et dans le respect de la confidentialité.

La MUM permet un accès facile aux lieux/prestataires de soins suivants :

- La PMI – Protection Maternelle et Infantile, de la commune de Vertou (via un accès direct en bus)
- Le CHU de Nantes notamment le service des urgences pédiatriques, situé à 15 minutes en voiture (35 minutes en transport en commun)
- Les professionnels de santé libéraux comme les médecins généralistes et sages-femmes libérales
- Plusieurs laboratoires d'analyse médicale sont situés à proximité de la MUM
- Une pharmacie d'officine avec laquelle l'ASBL a un accord de collaboration, se situe à moins de 15 minutes à pied de la MUM

3) Promotion de la santé de la mère et de l'enfant

Les auxiliaires de puériculture se rendent chaque semaine à la MUM pour accompagner les mères et leurs enfants. Cet accompagnement peut prendre la forme d'entretien individuel, mais aussi collectif. Compte tenu des multiples facteurs de vulnérabilité de ces familles, il est nécessaire de proposer un accompagnement soutenu et de proximité, afin de favoriser au mieux la santé de la mère et de l'enfant, selon les recommandations issues du rapport des 1000 premiers jours¹ et de l'HAS – Haute Autorité de Santé².

Les sujets abordés concernent notamment :

- Le couchage des bébés
- Soutien à l'allaitement maternel
- Préparation et hygiène du biberon
- Alimentation du nouveau-né
- Soins d'hygiène
- Les pleurs de bébé
- Surveillance de symptômes courant chez le nourrisson (ex : température)
- DRP – Désobstruction Rhino-Pharyngée
- Diversification alimentaire
- Les postures (assis / sur le dos / sur le ventre)
- Le développement psycho-affectif

Afin de fournir les équipements de puériculture adaptés et recommandés, l'équipe professionnelle collabore avec diverses associations caritatives du territoire pour fournir aux familles ce dont elles ont besoin, en fonction de leurs ressources.

¹ <https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport-1000-premiers-jours.pdf>

² https://www.has-sante.fr/jcms/p_3271226/fr/accompagnement-medico-psycho-social-des-femmes-des-parents-et-de-leur-enfant-en-situation-de-vulnerabilite-pendant-la-grossesse-et-en-postnatal

4) Suivi du nouveau-né

L'équipe de la MUM travaille étroitement avec la PMI de Vertou. Selon les besoins et les souhaits des femmes accompagnées, l'équipe peut également les orienter vers un médecin généraliste.

En fonction de divers facteurs (antécédents médicaux, souhaits de la personne, état psychologique, etc.), les professionnelles de la MUM peuvent également accompagner les femmes et leurs enfants vers des services médicaux spécialisés (ex : pédiatre, CMP).

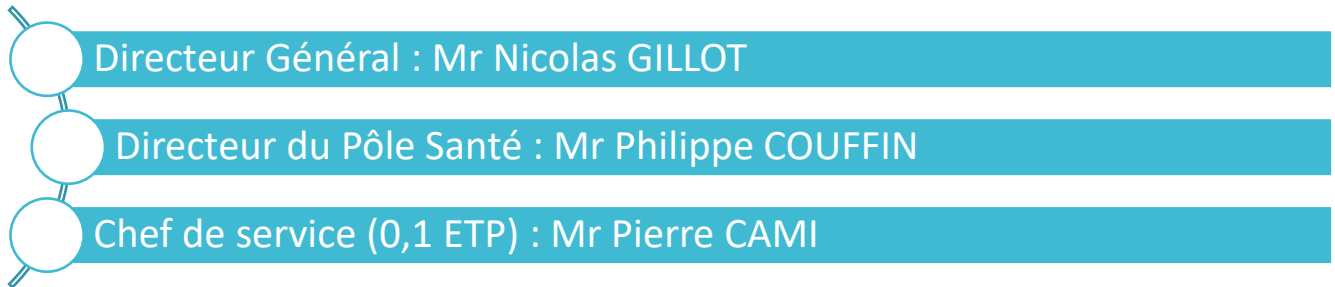
5) Accompagnement social

Une accompagnante sociale travaille à mi-temps (0,5 ETP) sur le dispositif, et ce afin de proposer un accompagnement de proximité aux résidentes.

D'une part, il s'agit de veiller que les personnes accueillies connaissent et bénéficient de l'ensemble des droits auxquels elles peuvent avoir accès, d'un point de vue social et administratif. D'autre part, il s'agit de cibler au mieux leurs besoins pour être en mesure de les conseiller sur les démarches à suivre mais aussi de les orienter vers les lieux, associations et institutions adaptées. La proximité et le temps alloué à l'accompagnante socio-éducative lui permet de les accompagner, si nécessaire et si souhaité, lors de rendez-vous extérieurs (à la CAF, au CCAS, à la Sécurité Sociale, dans des CSC – Centre Socio Culturel, etc.)

Ensuite, l'accompagnement socio-médical de proximité proposé par le dispositif permet de travailler des sujets de fond (cohabitation, parentalité, séjour, contraception, santé, etc.) permettant aux personnes accueillies d'être plus en mesure d'appréhender leur sortie du dispositif. Cet accompagnement s'inscrit et répond à un objectif d'autonomisation. Suivant cet objectif, différents étayages socio-médicaux, le plus adaptés possibles à chaque situation, ont pu être mis en place pour chaque famille.

6) Ressources humaines/Organigramme



Accompagnante socio-éducative
(0,5 ETP)
Mme Manuela EDOM

Auxiliaire de puériculture
(Total 0,5 ETP)
Mme Karen HEURTIN
Mme Elise MAILLET

Services transversaux (ASBL):

- Service Maintenance
- Service Ressources Humaines
- Service Comptabilité
- Service administratif
- Chargé de mission Parentalité
- Chargé de mission Qualité

III. ACTIVITE 2023

1) Procédure d'admission

L'orientation des personnes admises dans la MUM se fait par le SI-SIAO 44, qui centralise les demandes d'hébergement, notamment celles émanant de la maternité du CHU de Nantes. Des rencontres avec le SIAO44 ont été établies et suivies tous les deux mois au cours de l'année 2023.

Les référents sociaux du SI-SIAO orientent les femmes vers la MUM selon :

- Les critères d'admission de la MUM, tels que définis par la DDETS 44 dans le cahier des charges³ pour la « *création de places d'hébergement d'urgence pour femmes en pré ou post-maternité sans solution de logement ou d'hébergement dans le département de Loire Atlantique par transformation de nuitées hôtelières* ».
- Des facteurs de vulnérabilité particuliers portés à leur connaissance, pouvant potentiellement impacter la santé de la mère et/ou de l'enfant, ainsi que le lien mère-enfant (ex : une fragilité psychologique identifiée par les travailleurs sociaux et/ou l'équipe de la maternité, un besoin en accompagnement à la parentalité clairement exprimé par la mère ou identifié par des professionnels en pré-maternité, une situation administrative particulièrement complexe, etc.).

A leur arrivée, les résidentes sont accueillies par l'accompagnante socio-éducative, qui présente la chambre, la maison et l'environnement immédiat, et s'enquiert des besoins immédiats en puériculture (ex : couches, lait infantile, biberon, gigoteuse, etc.) ou de manière générale (orientation vers des associations proposant des colis alimentaires ou vestimentaires, etc.).

Un premier entretien est alors programmé entre l'accompagnante socio-éducative et la personne dans les jours suivants son admission dans le dispositif. Il s'agit d'évaluer dans un premier temps la situation administrative et les besoins sociaux urgents de la personne accueillie.

Une auxiliaire de puériculture passe également à la MUM pour évaluer l'état de santé du nouveau-né, répondre aux questions, et proposer une séance d'information et de sensibilisation sur les bonnes pratiques en lien avec le nouveau-né, tel que les

³ <https://www.gouvernement.fr/1500-places-d-hebergement-d-urgence-pour-les-femmes-en-pre-ou-post-maternite-sans-solution-de>

recommandations en matière de couchage du nouveau-né, un soutien à l'allaitement si la mère allaite, des explications sur la préparation du biberon lorsque nécessaire, etc. Cette première rencontre a également pour but d'évaluer les futurs besoins d'accompagnement par l'auxiliaire de puériculture.

Enfin, un entretien d'accueil est également programmé avec le chef de service dans les premiers jours après l'admission. Cet entretien a pour objectif de présenter les missions du dispositif, de garantir le respect des droits des usagers, et de présenter et de procéder à la signature des divers documents (contrat de séjour, règlement de fonctionnement, formulaire d'autorisation de diffusion d'image, et formulaire de désignation de personne de confiance).

2) Données socio-administratives / admissions réalisées en 2023

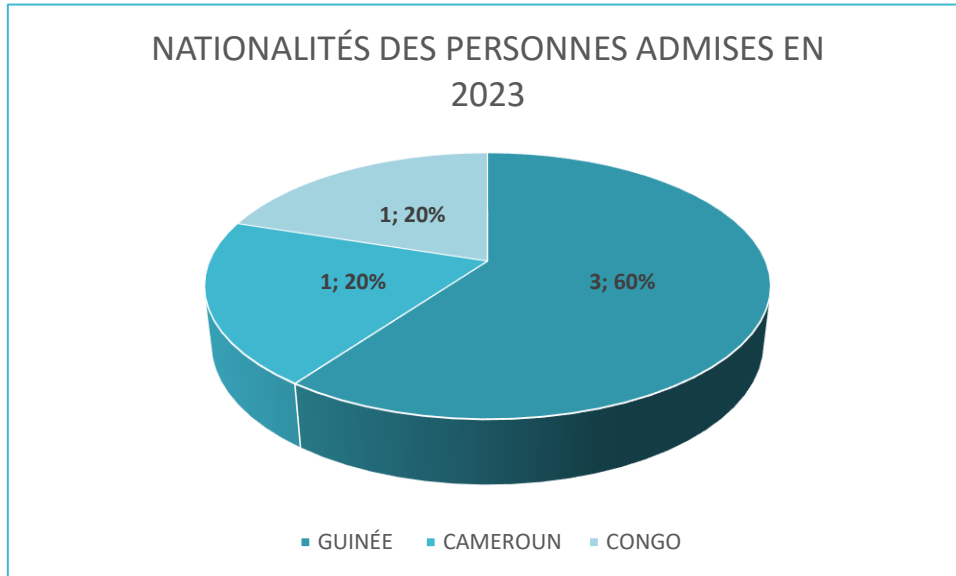
Typologie des familles

En 2023, 5 nouvelles familles ont été accueillies.

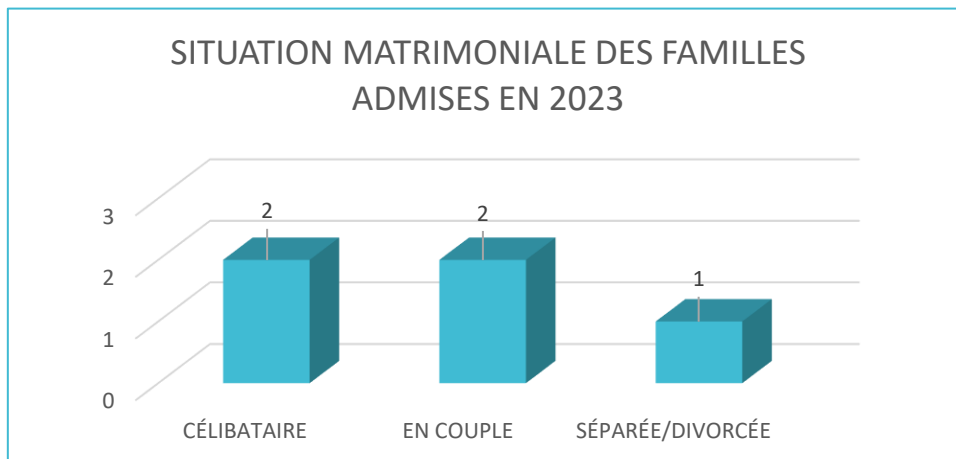
- 4 femmes enceintes,
 - 2, qui ont donné naissance à 1 enfant
 - 1 qui a donné naissance à des jumelles
 - 1 encore enceinte fin 2023
- Une femme avec son nouveau-né

Ce qui représente, 10 personnes.

Nationalités des familles à l'admission

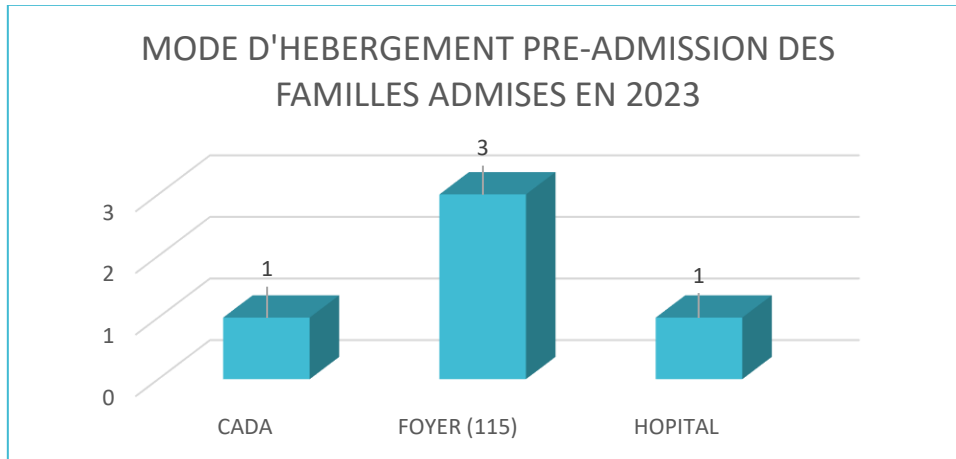


Situation Matrimoniale des mères à l'admission



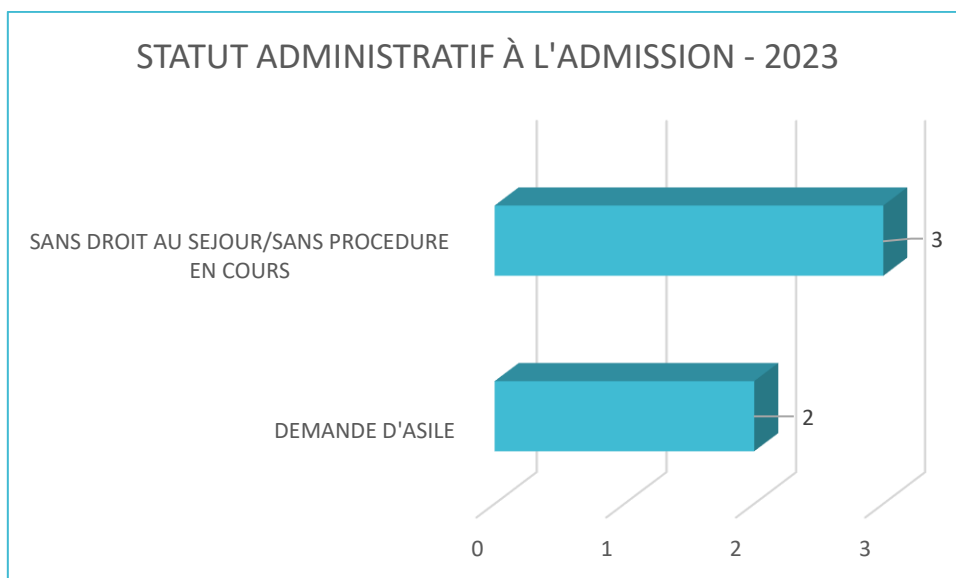
- Sur les 5 mères accueillies en 2023, 2 étaient encore en concubinage et 1 autre quoique séparée du père de l'enfant, entretenait un lien avec celui-ci.
- L'hébergement et l'accompagnement des pères n'est pas possible sur la MUM ; néanmoins les pères (comme les visiteurs) sont autorisés à venir tous les jours durant la journée.

Mode d'hébergement avant admission sur la MUM



- Sur les 5 nouvelles familles admises en 2023, seule 1 admission a été réalisée directement depuis la sortie de la maternité.
- Nb : les orientations vers la MUM sont réalisées par le SIAO44. Dès qu'une sortie est programmée, la référente sociale de la MUM prend contact avec le SIAO qui identifie une femme enceinte ou une mère avec son nouveau-né, parmi les personnes déjà hébergées via le 115 ou en fonction des demandes émanant de la maternité.

Situation administrative des personnes accueillies à l'admission



- Le suivi social et administratif des personnes se fait en collaboration avec les partenaires du territoire, notamment l'OFII pour les personnes en demande d'asile (une rencontre a eu lieu début 2024 pour améliorer la coordination avec les services de l'OFII).

Ressources financières à l'admission

- Sur les 5 familles accueillies en 2023, seule une avait des ressources financières à l'admission (ADA – Allocation pour Demandeur d'Asile).

3) Données socio-administratives / familles accompagnées en 2023

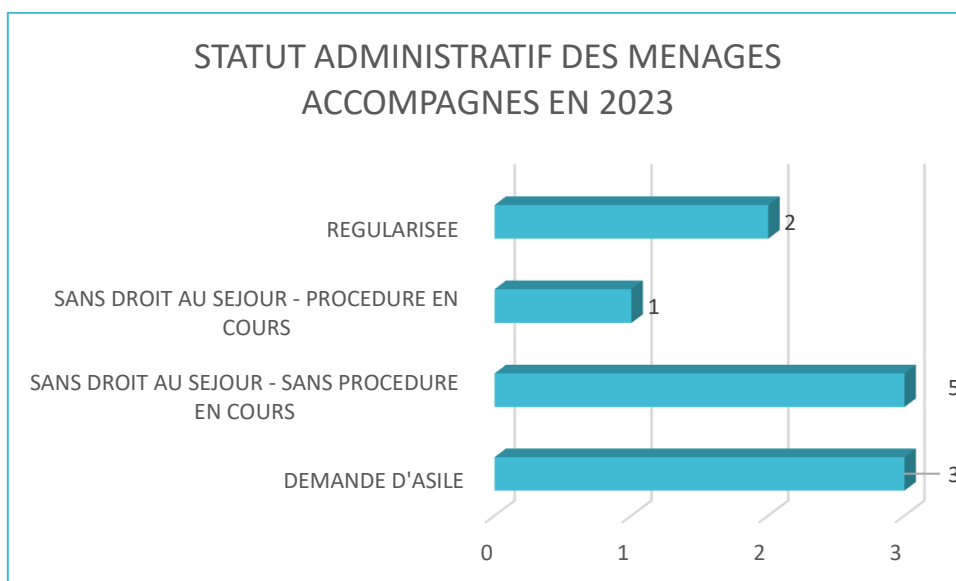
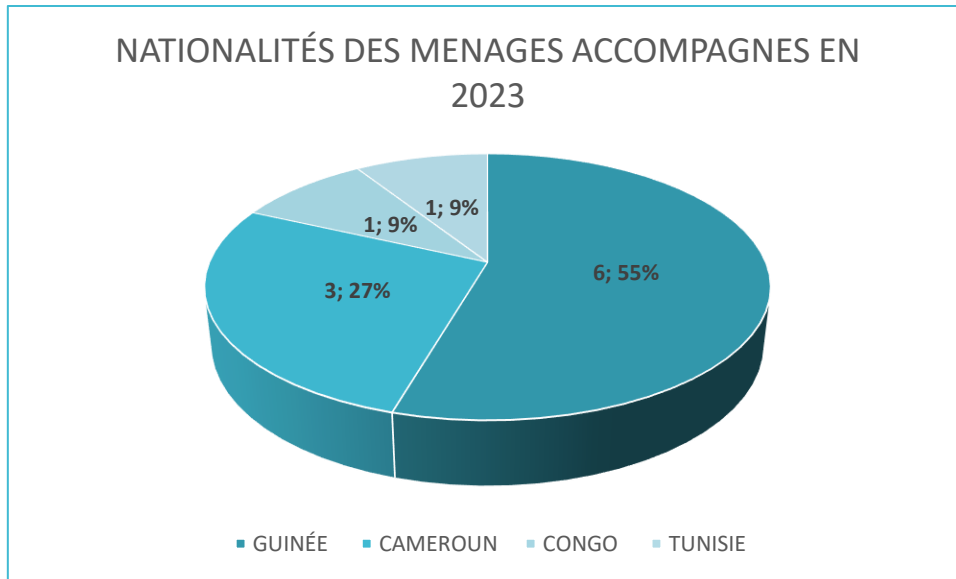
Familles accompagnées en 2023

Typologie des familles accompagnées :

En 2023, 11 familles ont été accompagnées.

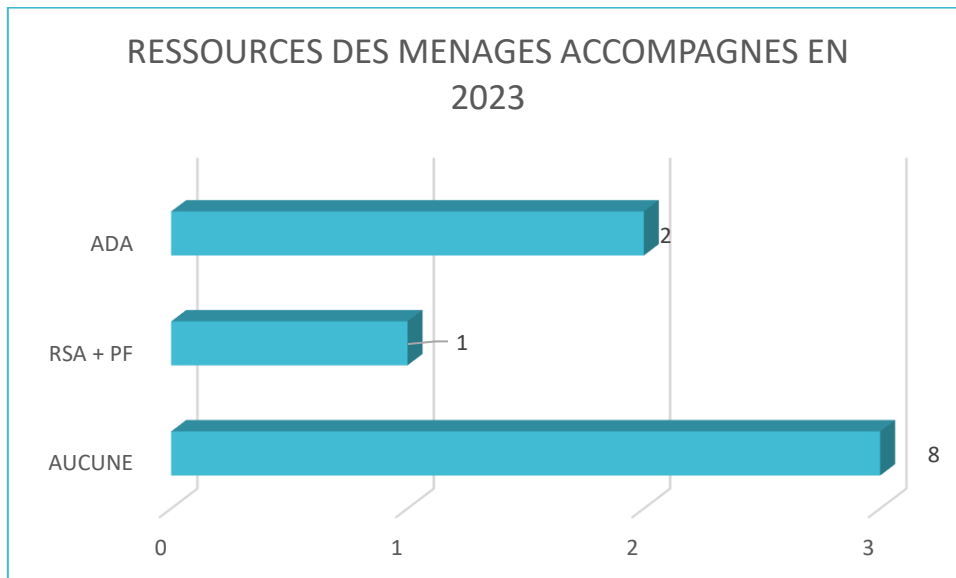
- 8 femmes avec un nouveau-né
- 1 femme avec 2 nouveau-nés
- 1 femme enceinte avec un nouveau-né
- 1 femme enceinte

Ce qui représente, 22 personnes.



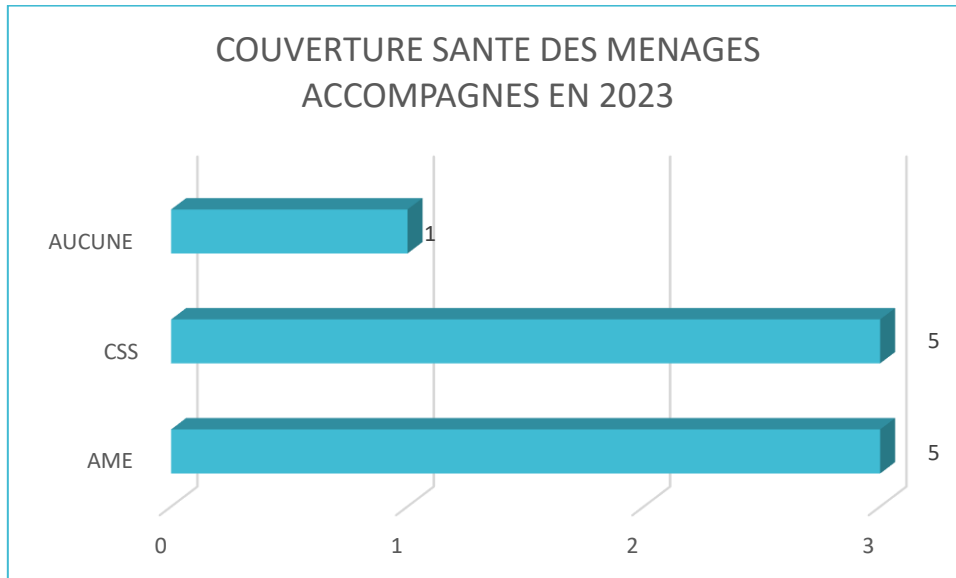
+ une enfant française et une enfant en demande d'asile.

Ressources financières



- Ce graphique illustre bien la situation dans laquelle se trouve la majorité des femmes accompagnées par la MUM. Pour leurs besoins quotidiens (hors consommables fournis par l'association), les familles sont globalement dépendantes des associations caritatives (ex : distribution alimentaire) pour y parvenir.
- En 2023 certaines familles ont fait remonter des difficultés d'accès à l'alimentation, compte tenu de la saturation des distributions alimentaires, qui ont inévitablement réduit les proportions des colis alimentaires. Pour faire face à ce besoin, l'équipe de la MUM a établi une collaboration avec le service Insertion de l'association Saint Benoit Labre, ce qui a permis d'approvisionner régulièrement la MUM en légumes frais issu du maraichage. Néanmoins, l'accès à une alimentation saine et adaptée reste un défi pour les résidentes qui ne bénéficient d'aucune ressource financière.

Couverture santé

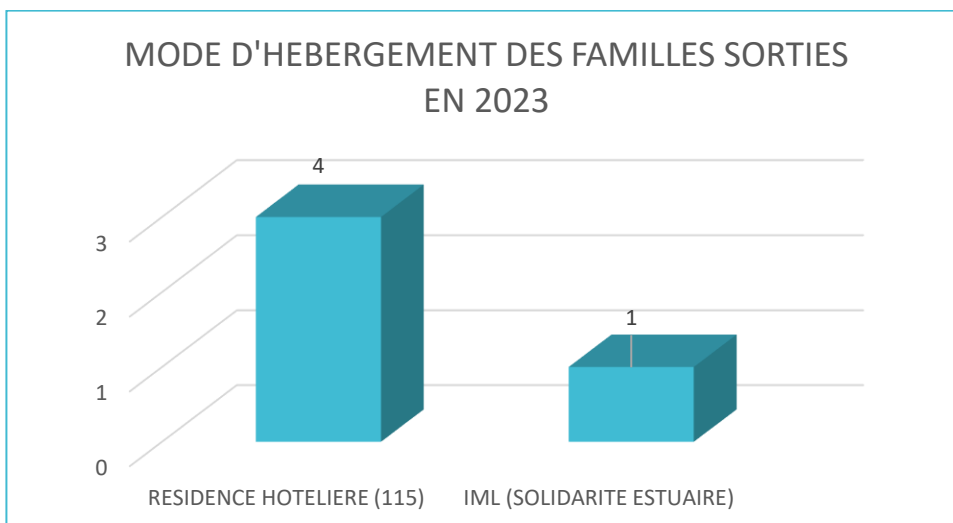


4) Famille sorties en 2023

Typologie des familles accompagnées :

En 2023, 5 familles sont sorties du dispositif.
Ce qui représente, 10 personnes.

Mode d'hébergement



- La majorité des familles sorties en 2023 l'ont été via l'hébergement d'urgence 115.
- Compte tenu de la durée de séjour (en principe 6 mois), et des délais d'attente pour l'obtention d'un titre de séjour, les situations administratives n'évoluent que faiblement durant le séjour à la MUM, ce qui complique l'accès à une solution d'hébergement/logement autre que le circuit de l'urgence sociale.
- Un travail de collaboration a été initié avec le SIAO44 en 2022 et s'est poursuivi en 2023, à raison d'une rencontre tous les deux mois. Ces rencontres ont pour objectifs d'échanger sur les situations des familles, et de tenter d'anticiper au mieux la sortie du dispositif.

IV. CONCLUSION

L'accueil et l'accompagnement de ces femmes et enfants reste un défi perpétuel compte tenu du contexte actuel. Ces familles ont de multiples besoins auxquels seule la MUM ne peut pas toujours répondre. Le contexte actuel de saturation des dispositifs d'hébergement, d'engorgement des distributions alimentaires, de contraintes d'accès aux soins (ex : l'accès à un·e psychologue via un Centre Médico-Psychologique est aujourd'hui quasiment impossible par manque de moyens), de délais de réponse pour les démarches administratives etc. ne permettent pas de réelle évolution des situations des personnes durant leur séjour à la MUM.

Malgré ces contraintes, l'équipe professionnelle de la MUM s'efforce de proposer un accompagnement de qualité pour ces mères et ces bébés, afin que ces dernier·e·s puissent au moins, le temps de la période périnatale, bénéficier d'un lieu de répit bienveillant et sécurisant, afin de permettre aux résidentes d'accueillir au mieux leurs bébés, de renforcer leurs aptitudes à maîtriser les déterminants de leur santé et de créer autant que possible les conditions d'un environnement favorable au bien-être et à la santé.